# PAYS DE LA LOIRE

# Ligue de Football des Pays de la Loire

# CR d'Organisation des Compétitions Jeunes Saison 2022 / 2023



# PROCÈS-VERBAL N° 5

**Réunion du :** 4 OCTOBRE 2022 **Président de la CR :** Mickaël HERRIAU

Président de séance : Gabriel GÔ, responsable du Pôle Compétitions

<u>Présents</u>: Hubert BERNARD, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick PIOU,

Patrick VAUCEL

Excusés: Mickaël HERRIAU, Loïc COTTEREAU, Grégoire SORIN, C.T.R,

<u>Assistent</u>: Vincent GARNIER, C.T.D., Nathalie PERROTEL, assistante administrative

# 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception);
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

# \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

# Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

# 2. INFORMATIONS DE LA FFF

- Article 164 des Règlements Généraux
- La Commission prend connaissance du PV de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 9 septembre 2022 autorisant le S.O. CHOLET à utiliser, pour la saison en cours, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence Mutation dans son équipe engagée en Championnat National U 17, et un joueur supplémentaire titulaire d'une licence Mutation dans son équipe engagée en Championnat Régional 1 U 16, en application des dispositions de l'Article 164 des Règlements Généraux.
- La Commission prend connaissance du PV de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 15 septembre 2022 autorisant le ST NAZAIRE AF à utiliser, pour la saison en cours, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence Mutation dans son équipe engagée en Championnat Régional 2 U 15, en application des dispositions de l'Article 164 des Règlements Généraux.
  - Accessions Championnat National U 17 Saison 2023/2024

Classement des Ligues après validation du Bureau Exécutif de la LFA du 12 septembre 2022, déterminant les 5 ligues pouvant bénéficier d'une accession supplémentaire en Championnat National U 17 2023/2024 : Ligues d'Occitanie, Méditerranée, Paris-Ile de France, Auvergne Rhône Alpes et Hauts de France. La Ligue des Pays de la Loire est classée 6ème.

# 3. DOSSIERS TRANSMIS PAR LES COMMISSIONS REGIONALES

- Commission Régionale Règlements et Contentieux
- Procès-Verbal du 14.09.2022 N° 24

#### Réserve non confirmée

Match n° 24982901 – ST PIERRE DES LANDES / GJ HAUT ANJOU – Coupe Gambardella du 10.09.2022 Réserve déposée par le GJ HAUT ANJOU, non confirmée dans les délais

Procès-Verbal du 29.09.2022 – N° 30

# 1. Match n° 24653512 : BEAUCOUZE SC / POUZAUGES BOCAGE FC – Championnat U 17 R2 du 18.09.2022

#### La Commission :

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 29.09.2022 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de POUZAUGES BOCAGE FC sur le score de 3 – 0 et déclarer vainqueur l'équipe de Beaucouzé SC, pour avoir fait participer à la rencontre un joueur en état de suspension.

# 2. Match n° 24651780 : CARQUEFOU USJA / REZE FC – Championnat U 18 R1 du 17.09.2022

#### La Commission:

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 29.09.2022 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de REZE FC sur le score de 3 – 0 et déclarer vainqueur l'équipe de Carquefou USJA, pour avoir fait participer à la rencontre un joueur en état de suspension.

# 3. Match n° 24654532 : LAVAL STADE MFC / CARQUEFOU USJA – Championnat U 16 R1 du 17.09.2022

#### La Commission:

- prend acte de la décision de la C.R. Règlements et Contentieux du 29.09.2022 de donner match perdu par pénalité à l'équipe de CARQUEFOU USJA sur le score de 3 – 0 et déclarer vainqueur l'équipe de Laval Stade MFC, pour avoir fait participer à la rencontre un joueur en état de suspension.

#### Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football

La Commission prend connaissance des PV des 6 et 20 septembre 2022 : Point sur les compétitions avec obligation d'encadrement.

#### Commission Régionale des Arbitres « Section Lois du Jeu »

#### 1. Match n° 24652757 – LE POIRE SUR VIE VF / ANGERS SCO 2 – Régional 1 U17 du 24.09.2022

Match arrêté à la 38<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre de la rencontre, suite à la blessure du joueur n°11 du club d'Angers SCO nécessitant l'intervention des pompiers, puis du SAMU.

Proposition de la section Lois du Jeu de donner match à rejouer

La Commission fixe cette rencontre à rejouer le Mardi 1er novembre 2022 à 15 heures.

# 2. Match n° 24656214 - SAUMUR OFC / GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER - Régional 2 U15 du 24.09.2022

Match arrêté à la 60<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre de la rencontre, suite à la blessure du gardien de but du club de GJ Pays de Château Gontier nécessitant l'intervention des pompiers.

Proposition de la section Lois du Jeu de donner match à rejouer.

La Commission fixe cette rencontre à rejouer le Samedi 22 octobre 2022 à 11 heures.

# 4. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2022/2023

#### Demande de modifications d'horaires

# CHAMPIONNAT U 19 R2 - Groupe A

Demande de PONTCHATEAU AOS (540404) de disputer ses matches à domicile à 18 heures au lieu de 16 heures. Le Complexe du Landas 2 ayant un éclairage homologué E6, accord de la Commission.

#### **CHAMPIONNAT U 17 R1**

Demande de NANTES JSC BELLEVUE (523626) de disputer ses matches à domicile à 16 heures au lieu de 14 heures. Le Stade des Bernardières 1 ayant un éclairage homologué E5, accord de la Commission.

#### **CHAMPIONNAT U 15 R1**

Demande de NANTES JSC BELLEVUE (523626) de disputer ses matches à domicile à 14 heures au lieu de 16 heures. Accord de la Commission.

#### Conformité des terrains

Suite à la vérification des installations par la C.R. Terrains et Infrastructures Sportives (niveau classement et éclairage), les clubs suivants sont dans l'obligation de modifier leurs horaires.

Choix des clubs en réponse au mail adressé le 26.09.2022 :

#### BOUAYE FC (518479) - Championnat U 16 R2 - Groupe B

o Match à 15 heures à domicile du 29 octobre 2022 au 26 mars 2023 – Complexe Sportif de Bellestre à BOUAYE

#### FONTENAY VF (541382) - Championnat U 17 R1

o Match à 15 heures à domicile à partir du 3 octobre 2022 – Parc des Sports André Forens 1 à FONTENAY

#### NORT AC (512355) - Championnat U 18 R2 - Groupe B

Match à 14 heures à domicile à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 – Stade Joseph Nauleau à NORT SUR ERDRE

#### NORT AC (512355) - Championnat U 15 R2 - Groupe A

Match à 14 heures à domicile à partir du 29 octobre 2022 – Stade Joseph Nauleau à NORT SUR ERDRE

#### REZE AEPR (512354) - Championnat U 18 R1

Match à 14 heures à domicile du 29 octobre 2022 au 26 mars 2023 – Stade Léo Lagrange 4 à REZE

#### **REZE FC (544184) – Championnat U 19 R1**

Match le Dimanche à 11 heures du 29 octobre 2022 au 26 mars 2023 – Stade Léo Lagrande 4 à REZE

#### ST PHILBERT DE GRANDLIEU US (511875) - Championnat U 16 R2 - Groupe B

- Match à 14 heures à domicile à partir du 15 octobre 2022 Complexe Sportif des Chevrets 2 à ST PHILBERT GDLIEU
- Modification au calendrier
- Mail de CHOLET SO (500106) du 27.09.2022 sollicitant un changement d'horaire pour la rencontre n° 24655794 : CHOLET SO / NANTES FC du 01.10.2022 et comptant pour le Championnat U 15 R1, avec l'accord écrit du FC Nantes.

#### La Commission:

- donne son accord pour cette modification et fixe définitivement la rencontre à 13 heures ;
- amende le club de CHOLET SO de 25 € conformément à l'Annexe 5, Article 15 des Règlements des Championnats régionaux jeunes
- Mail de VERTOU USSA (509217) du 03.10.2022 sollicitant un changement d'horaire pour la rencontre n° 24651795 : VERTOU USSA / CARQUEFOU USJA du 08.10.2022 et comptant pour le Championnat U 18 R1, avec l'accord écrit de Carquefou USJA.

#### La Commission:

- donne son accord pour cette modification et fixe définitivement la rencontre à 15 heures ;
- amende le club de VERTOU USSA de 25 € conformément à l'Annexe 5, Article 15 des Règlements des Championnats régionaux jeunes

#### 5. CALENDRIER DES COMPETITIONS – SAISON 2022/2023

1. Mail de l'Equipe Technique Régionale du 14.09.2022 informant la commission de changement de dates au calendrier des actions techniques :

- Rassemblement U 16 : 27 et 28 AVRIL 2023 (au lieu des 28 et 29 Avril)

Clôture Championnat Régional U 13 expérimental :
Concours du Pôle Espoirs :
29 AVRIL 2023 (au lieu du 06 Mai)
6 MAI 2023 (au lieu du 13 Mai)

# 6. CHAMPIONNAT REGIONAL U 13 EXPERIMENTAL – SAISON 2022/2023

Compte-rendu de la journée d'ouverture du 24 septembre 2022 à CARQUEFOU (les terrains du CRT étant impraticables).

Mail de ANGERS VAILLANTE (509143) du 8 septembre 2022 postulant au Championnat U 13 Régional pour la saison 2023/2024.

# 7. COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRIOLE - SAISON 2022/2023

#### > 3<sup>ème</sup> TOUR ELIMINATOIRE du 22 octobre 2022

La Commission prend connaissance des résultats des matches du 2ème tour du 10 septembre 2022.

En l'absence de réserves ou dossiers en cours, la Commission homologue les résultats du 2<sup>ème</sup> et procède au tirage du 3<sup>ème</sup> tour éliminatoire devant se disputer les 22 et 23 octobre 2022 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé :

- 1. GJ LOIREAUXENCE / GJ LES SABLES D'OLONNE
- 2. FONTENAY VF / LE POIRE SUR VIE VF
- 3. LES HERBIERS VF / TRELAZE FC
- 4. BEAUPREAU CHAP. FC / AIZENAY France
- 5. ST PIERRE MONTREVAULT / BONCHAMP ES
- 6. LE MANS VILLARET AS / LA FLECHE RC
- 7. MAYENNE STADE FC / ST SATURNIN-MI. FC
- 8. GJ NORD EST MANCEAU / BEAUCOUZE SC
- 9. HERIC FC / CHATEAUBRIANT VOLT.
- 10. GJ HAUT ANJOU / CHANGE US
- 11. GJ HBG FC (Le Genest) / MULSANNE-TELOCHE AS
- 12. LA FERTE BERNARD VS / LAVAL BOURNY AS
- 13. LE LOROUX LANDREAU O. / CARQUEFOU USJA
- 14. GJ BELLEVIGNY BBS / CHRISTOPHESEGUINIERE
- 15. LES ESSARTS FC / PONTCHATEAU AOS
- 16. GJ ST PERE OCEANE / LA MONTAGNE FC
- 17. GJ COEX VIE JAUNAY / NORT SUR ERDRE AC
- 18. POUZAUGES BOCAGE FC / LA CHAPELLE HEULIN FCEV
- 19. GJ 13SEPTIERS BRUF. / GJ LUCON USMT ESCL
- 20. CHOLET SO / SAUMUR OFC
- 21. PONT ST MARTIN FCGL / ST NAZAIRE AF
- 22. DERVAL SC NORD ATLAN / GUERANDE MADELEINE
- 23. REZE FC / STE PAZANNE FC RETZ
- 24. GJ ASL FCCM ST LYPHARD / ST BREVIN AC

#### **→** 4ème TOUR ELIMINATOIRE et FINALES REGIONALES

La Commission procède au pré-tirage du 4<sup>ème</sup> tour éliminatoire du 29 octobre 2022, ainsi qu'aux Finales Régionales du 5 NOVEMBRE 2022. La Commission actera les rencontres suivant les résultats, certaines rencontres pouvant être inversées en application de l'Article 6.2 du Règlement de la Coupe Gambardella.

#### 4<sup>ème</sup> tour

- Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 2
- 2. Vainqueur Match 3 / Vainqueur Match 4
- 3. Vainqueur Match 5 / Vainqueur Match 6
- 4. Vainqueur Match 7 / Vainqueur Match 8
- 5. Vainqueur Match 9 / Vainqueur Match 10
- 6. Vainqueur Match 11 / Vainqueur Match 12
- 7. Vainqueur Match 13 / Vainqueur Match 14

- 8. Vainqueur Match 15 / Vainqueur Match 16
- 9. Vainqueur Match 17 / Vainqueur Match 18
- 10. Vainqueur Match 19 / Vainqueur Match 20
- 11. Vainqueur Match 21 / Vainqueur Match 22
- 12. Vainqueur Match 23 / Vainqueur Match 24

#### **FINALES REGIONALES**

- 1. Vainqueur Match 1 T4 / Vainqueur Match 2 T4
- 2. Vainqueur Match 3 T4 / Vainqueur Match 4 T4
- 3. Vainqueur Match 5 T4 / Vainqueur Match 6 T4
- 4. Vainqueur Match 7 T4 / Vainqueur Match 8 T4
- 5. Vainqueur Match 9 T4 / Vainqueur Match 10 T4
- 6. Vainqueur Match 11 T4 / Vainqueur Match 12 T4

# 8. COUPE PAYS DE LA LOIRE-INITIATIVES U 19/18 – SAISON 2022/2023

106 équipes engagées

- District 44 : 41 - District 49 : 27 - District 53 : 7 - District 72 : 13 - District 85 : 18

En raison du nombre de qualifiés, la Commission décide d'organiser le 2ème tour le SAMEDI 29 Octobre 2022 et rappelle l'ordre de priorité pour disputer les rencontres (Article 18 du Règlement des Championnats régionaux Jeunes)

1 : Coupe PDL U 19/U 18 – 2 : Journée championnat U 19 R

#### 1<sup>er</sup> tour éliminatoire du 22 OCTOBRE 2022

La Commission procède au tirage des matches du 1er tour éliminatoire du 22 octobre 2022 – ANNEXE 1 Page 7

# 9. COUPE PAYS DE LA LOIRE-INITIATIVES U 17 – SAISON 2022/2023

92 équipes engagées

- District 44 : 27 - District 49 : 42 - District 53 : 4 - District 72 : 7 - District 85 : 12

# > 1er tour éliminatoire du 22 OCTOBRE 2022

La Commission procède au tirage des matches du 1er tour éliminatoire du 22 octobre 2022 – ANNEXE 2 Page 8

# **10. PROCHAINE REUNION**

Prochaine réunion : date à fixer

Le Président de séance,

La secrétaire de séance,

N. PERROTEL

G. G0



# Coupe Pays de Loire U19 2022-2023 Tirage du tour N° 1 22-23/0ct/2022



R		_								_	_
1	Div TP	Div	VISITEURS			TP	Div	RECEVANTS	Match	v	R
1	R 0	R	Arnage Pontlieue US 1			0	D	Guécelard US 1	1	10	47
No.	R 0	R	Méral Cossé US 1			0	D	Baugé Ea Baugeois 1	2	63	11
10	D 0	D	Gj Brouzil-Chavagrab 1			0	D	Gj Boufféré \$2GFC 1	3	31	30
1	R 0	R	Nantes La Mellinet 1			0	D	St Sébastien Fc 2	4	70	82
1	D 0	D	Gj Saffré Pierre Bleue 1			0	D	Vallons Erdre Fc 1	5	39	104
10	D 0	D	Mûrs Erigné ASI 1			0	D	Angrie St Pierre 1	6	67	9
Section	R 0	R	Sablé sur Sarthe FC 1			0	D	Craon Fc 1	7	81	25
Section	R 0	R	Tiercé Cheffes AS 1			0	D	La Chapelle St Aubin 1	8	102	51
20	D 0	D	Gj St Fulgent USBB U 1			0	D	Blain ES 1	9	40	14
12	D 0	D	Gj Moisdon Forges Auv 1			0	D	Mouzeil Teillé Ligné 1	10	34	65
13	R 0	R	Challans Fc 1			0	D	Gj Aubigny Bois Nesmy 1	11	17	29
14	D 0	D	St Hilaire Clisson F 1			0	D	Vertou Foot Es 1	12	95	24
15	R 0	R	Gj Pays Château Gontier 1			0	D	Lassay les Châteaux 1	13	37	55
191	R 0	R	Le Mans FC 2			0	R	Angers Sca 1	14	58	7
17	R 0	R	Guérande St Aubin 1			0	D	Froidfond Falleron 1	15	49	27
18	R 0	R	Thouaré Us 1			0	D	Pornichet Es 2	16	101	75
1	D 0	D	Gj Mouchamps Vendren. 1			0	D	Gj Tiffauges Bocage 1	17	35	43
1	D 0	D				0	D		18	83	90
21	R 0	R	Allonnes Js 1			0	D	Gj Sud Est Manceau 1	19	2	41
23	R 0	R				0	D	-	20	44	62
23    23    6j Pouancé Combrée 1	D 0	D	Vieillevigne Asvp 1			0	D	_	21	106	28
23    23    6j Pouancé Combrée 1	R 0	R	Angers Intrépide 1			0	D	Doué La Fontaine Rc 1	22	5	23
17	R 0	R				0	D	Gj Pouancé Combrée 1	23	4	38
	R 0	R				0	R	-	24	98	87
72									_	76	$\vdash$
Savenay Malville Pfc 1	_	_				-			-		
195   28		_							-	86	$\vdash$
Second Part	_	_	-						_		
13									-	$\vdash$	-
Steam	_	_							-		
32		_	_						_	$\blacksquare$	$\vdash$
St.   St.	_		_					_	-		
St   St   St   St   St   St   St   St		_									$\vdash$
St Laurent Malvent 1		_									$\vdash$
34   36   Gj Tessoualle Puy 1   D   0   La Roche/Yon ESOF 1   R		_				<b>-</b>			-		$\vdash$
34 exempts T1 et T2	_		-			<b>-</b>					$\vdash$
Clubs qualifiés en Gambardella   R	-	<u> </u>	Eu Noche/Ton E301 1	1 T2	T1 et			oj ressouane i uy i	50		-
1         12         Aizenay France 1         R         0         Beaucouzé SC 1         R           13         15         Beaupréau Chapelle FC 1         R         0         Bonchamp Es 1         R           16         19         Carquefou USJA 1         R         0         Changé US 1         R           20         21         Châteaubriant Volt. 1         R         0         Cholet SO 1         R           22         26         Christopheséguinière 1         R         0         Fontenay VF 1         R           32         33         Gj Loireauxence Vair 1         D         0         Gj Luçon USMT ESCL 1         R           36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1	_	<del>                                     </del>	la .			_					$\vdash$
Beaupréau Chapelle FC 1	R 0	D		_u.uell	. Jann				$\vdash$	12	,
16         19         Carquefou USJA 1         R         0         Changé US 1         R           20         21         Châteaubriant Volt. 1         R         0         Cholet SO 1         R           22         25         Christopheséguinière 1         R         0         Fontenay VF 1         R           32         33         Gj Loireauxence Vair 1         D         0         Gj Luçon USMT ESCL 1         R           36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R						-		•	$\vdash$		
20         21         Châteaubriant Volt. 1         R         0         Cholet SO 1         R           22         26         Christopheséguinière 1         R         0         Fontenay VF 1         R           32         33         Gj Loireauxence Vair 1         D         0         Gj Luçon USMT ESCL 1         R           36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_				<b>-</b>			$\vdash$		
22         25         Christopheséguinière 1         R         0         Fontenay VF 1         R           32         33         Gj Loireauxence Vair 1         D         0         Gj Luçon USMT ESCL 1         R           36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_	_		$\vdash$			-	$\vdash$		$\vdash$
32         33         Gj Loireauxence Vair 1         D         0         Gj Luçon USMT ESCL 1         R           36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R						<b>-</b>			$\vdash$		
36         45         Gj Nord Est Manceau 1         D         0         Gj Les Sables D'Olonne 1         R           48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_	-						$\vdash$		$\vdash$
48         50         Guérande Madeleine 1         R         0         Héric Fc 1         D           52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_						•	$\vdash$		$\vdash$
52         53         La Chapelle Heulin FCEV 1         R         0         La Flèche RC 1         R           56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R	-								$\vdash$		$\vdash$
56         57         Laval Bourny As 1         R         0         Le Loroux Landreau SC 1         R           59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_				-			$\vdash$		
59         60         Le Mans Villaret AS 1         R         0         Le Poiré sur Vie VF 1         R           61         66         Les Herbiers VF 1         R         0         Mulsanne Téloché AS 1         R		_			_			-	$\vdash$		$\vdash$
61 66 Les Herbiers VF 1 R 0 Mulsanne Téloché AS 1 R					-	-		-	$\vdash$		
									$\vdash$		$\vdash$
72 74 Nort sur Erdre AC 1 R 0 Pontchâteau Aos 1 R		_		-		-			$\vdash$		
		_			_				$\vdash$		$\vdash$
77 78 Pouzauges Bocage FC 1 R 0 Rezé FC 1 R		_				-			$oxed{\bot}$		
Saumur Ofc 1 R 0 St Saturnin Mi. FC 1 R	_								Н—		$\vdash$
94         96         St Brévin Ac 1         R         0         St Nazaire Af 1         R					_	-			$\coprod$	96	94
100 103 Ste Pazanne Fc Retz 1 R 0 Trélazé Foyer 1 R	R 0	R	Trélazé Foyer 1			0	R	Ste Pazanne Fc Retz 1		103	100



# Coupe Pays de Loire U17 2022-2023 Tirage du tour N° 1 22/23/Oct/2022



Div TP	T	VISITEURS			TP	Div	RECEVANTS	Match	v	R
D 0		Coron Ostvc			0	D	Andard Brain Es	1	22	3
D 0		Avrillé As			0	D	Tiercé Cheffes As	2	9	85
D 0		Baugé Ea Baugeois			0	D	Angers Croix Blanche	3	10	5
D 0		Gj Torfou Sev Moine			0	D	Bouguenais Foot	4	40	13
D 0		Gj St Melaine Juigné			0	D	St Hilaire Vihiers	5	37	77
D 0		E/Guécelard-Oize			0	D	Gj Morannes St Denis	6	25	33
D 0		Longuénée en Anjou Fc			0	D	Gj Pouancé Combrée	7	57	34
D 0		Gj Valmoinevilledieu			0	D	St Herbain Oc	8	42	76
D 0		lle D'Elle Chaillé V			0	D	Bouperemonprouant Fc	9	43	14
D 0		Oudon Couffé Fc			0	D	Val D'Erdre Auxence	10	66	88
D 0		Pornichet Es			0	D	Le Pellerin F.C.B.L	11	68	55
D 0		Le Fief Gesté Fc			0	D	Les Sorinières Elan	12	51	74
D 0		Gj Maulézières			0	D	Mouzillon Etoile	13	32	62
D 0		Landemont Laurentais			0	D	St Julien Divatte Fc	14	48	79
D 0		Le Fuilet Chaussaire			0	D	Gj Tiffauges Bocage	15	52	39
D 0		Gj La Baule Cote D'A.			0	D	Camoël Presqu'ile Fc	16	29	16
D 0		Vallet Es			0	D	Cholet Rc	17	89	20
D 0		Changé Cs			0	D	E/Aigne-Loué CA	18	17	24
D 0		Angers Ndc			0	D	Gj Bocage Manceau	19	6	28
D 0		Vertou Foot Es			0	D	Gj Tessoualle Puy	20	91	38
D 0		Maybéléger Fc			0	D	Montreuil Juigné béné	21	58	60
D 0		St Jean St Lambert			0	D	Est Anjou Fc	22	78	26
D 0		Ste Gemmes Andigné			0	D	Villeveque Soucelles	23	83	92
D 0		Gj St Quentin Poitev.			0	D	Doué La Fontaine Rc	24	36	23
D 0		La Pommeraye Montjean			0	D	Gj Lion St Martin	25	45	30
D 0		Brissac Aubance Es			0	D	Chemillé Melay O	26	15	19
D 0		Clisson Etoile			0	D	Andrezé Jub Jallais	27	21	4
D 0		Orvault Rc			0	D	Tillières Arc	28	65	86
	$\neg$			npts	36 exen	;			П	
	$\top$	naux et 4 clubs District	Région	clubs	ella, 15 d	ambard	17 clubs qualifiés en 0			
R 0		Beaucouzé Sc			0	R	Aizenay France		11	1
R 0		Changé Us			0	R	Beaupréau Chapelle Fc		18	12
D 0		Gj Loireauxence Vair			0	R	Fontenay Vf		31	27
R 0		Laval Bourny As			0	D	Gj St Père Océane		49	35
R 0		Le Poiré/Vie Vf			0	R	Le Mans Villaret AS		56	54
R 0		Pouzauges Bocage Fc			0	D	Pontchâteau Aos		69	67
R 0		St Nazaire Af			0	D	St Brévin Ac		80	75
R 0		Trélazé Foyer			0	D	St Pierre Montrevault		87	82
R 0		Ancenis St Géréon			0	R	Les Herbiers Vf		2	90
R 0		Angers Vaillante			0	R	Angers Sca		8	7
R 0		La Roche/Yon Vf			0	R	La Chapelle Ac Chapelain		46	44
R 0		Laval Stade 2			0	R	La Roche/Yon Esof		50	47
R 0		Montaigu Vf			0	R	Le Mans Fc 2		59	53
R 0		St Sébastien Fc			0	R	Nantes Bellevue Jsc		71	63
R 0		Segré Esha			0	R	Sautron As		73	72
R 0		Thouaré Us			0	R	St Philbert Grandlieu		84	81
D 0		Mortagne/Sèvre			0	D	Gj Val De Jouanne		61	41
D 0		Sablé/Sarthe Fc			0	D	Nantes St Médard Doulon		70	64
							•			